

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 6 mars 2015 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 27 février 2015.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, SCHWARTZ Norbert, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HÖFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

Etait excusée (avec procuration de vote) :

Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à M. KOCHERT Jacky

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture les 09/03/2015 et 11/03/2015 et publiées par affichage le 12/03/2015.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point "17. ECOLE DE MUSIQUE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET AJUSTEMENT DES HORAIRES" est rajouté à l'ordre du jour)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015
2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2015
3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2015
4. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2015
5. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET GUMBERLE 2015
6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ZA PEPINIERE 2015
7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS 2015
8. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL 2015
9. PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE À LA NEF : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE MODIFIANT LE MODE DE GESTION
10. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2015 - FORET COMMUNALE
11. RÉGULARISATION FONCIÈRE / VENTE D'UNE PARCELLE / EPOUX WESTERMAYER (RUE SAINT ETIENNE)
12. CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE - AVENANT N°02
13. CONVENTION POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA RD303 EN TRAVERSE D'ALTENSTADT ET LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

14. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE WISSEMBOURG ET LE CCAS
15. CHASSE - MODE DE LOCATION DU LOT 7
16. CREATION DE POSTES
17. ECOLE DE MUSIQUE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET AJUSTEMENT DES HORAIRES
18. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS
19. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
20. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 25 février 2015.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu avec vingt trois voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra).

2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2015

Information juridique : l'article 37 de la loi de Finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de l'année N au lieu du 31 mars.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs, les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, l'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget (DOB). Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur vote valablement et en connaissance de cause. La tenue du DOB constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité la délibération sur le budget.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. A cet effet, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le DOB, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget principal de la Ville pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

I. Quelques éléments de cadrage

1) le fonctionnement

En 2014, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 8,66 M€ (hors reversement au SDEA et dépenses liées à la dépollution de l'ancien LEP) et les recettes réelles de fonctionnement de 9,96 M€ (hors excédent reporté, hors cessions immobilières et subvention liée à la dépollution de l'ancien LEP).

2) la fiscalité

Taux sur les impôts locaux 2014

Concernant les ménages

. Taxe d'habitation	23,73 %
. Taxe foncière (bâti)	15,24 %
. Taxe foncière (non bâti)	69,46 %

Concernant les entreprises

. Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20,31 %
---	---------

Bases d'imposition notifiées en 2014

Concernant les ménages

. Taxe d'habitation	7 724 000 €
. Taxe foncière (bâti)	10 952 000 €
. Taxe foncière (non bâti)	131 800 €

Concernant les entreprises

. Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 170 000 €
---	-------------

D'où un produit global 2014 de contributions directes de 5,62 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les rôles supplémentaires).

Produit des impôts et taxes en 2014 (incluant la fiscalité et les autres taxes (ex : taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation))

. produit	6,28 M€
-----------	---------

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

3) endettement

Encours de la dette au 31/12/2014 : 10 067 374,02 € réparti comme suit :

. encours à long terme au 31/12/2014 : 9 467 374,02 € soit 1 176,66 €/hab

. encours à court terme au 31/12/2014 : 600 000,00 € soit 74,57 €/hab

Cet encours inclut deux prêts à court terme de 300 000 € (soit au total 600 000 €) qui seront remboursés en 2015 avec la cession de l'ancien centre technique, de l'ancienne Trésorerie et du Fonds de Compensation de TVA.

moyenne de la strate en 2013 : 1 116 €/hab

II. Les perspectives pour 2015

Les modifications significatives à relever :

1) Fonctionnement

Des ajustements budgétaires pour 2015 seront à réaliser en fonction des résultats constatés en 2014 et de la conjoncture économique actuelle.

- Dépenses courantes : - 68 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2014)

(sous réserve du résultat des attributions des marchés lancées pour 2015 et non connu à ce jour ; exemples : entretien espaces verts, fournitures de bureau, produits d'entretien...)

Voici notamment les principales modifications entre 2014 et 2015 :

Fêtes et cérémonies	- 43 000 €	diminution du coût des festivités de Pentecôte
Combustibles (fioul)	- 7 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2014
Carburants	- 5 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2014
Entretien bâtiments	+ 24 000 €	peinture de 4 salles de classe prévue en 2015
Fournitures de petit équipement	- 10 000 €	stock suffisant – pas d'achat en 2015 de sol d'amortissement pour les aires de jeux
Fournitures de voirie	+ 5 000 €	achat sels de déneigement
Fournitures administratives	- 6 000 €	nouvelle politique d'achat
Entretien autres biens mobiliers	- 31 000 €	économie de 23 000 € suite à l'internalisation de la maintenance informatique + économie attendue sur les frais d'entretien des photocopieurs
Autres matières et fournitures	- 8 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2014

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Produits d'entretien	- 3 000 €	nouvelle politique d'achat
Frais de gardiennage (forêt)	+ 22 000 €	liés aux recettes forêt réalisées en N-1
Eau	- 4 000 €	optimisation de l'arrosage des terrains de football

L'excédent attendu au niveau forestier est de 105 000 € pour l'exercice 2015.

- Dépenses de personnel : + 20 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2014), soit une augmentation de 0,47 %
- Participations et subventions : - 24 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2014)

Voici notamment les principales modifications :

Participations aux organismes de regroupement	- 63 000 €	
Subventions versées aux associations	- 44 000 €	
Subvention CCAS Wissembourg	+ 80 000 €	Subvention complémentaire destinée à couvrir les frais de mise à disposition du personnel et des locaux qui seront facturés par la Ville au CCAS en 2015) - voir point 14 du document

- Dépenses financières : - 35 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2014)

Voici les principales modifications :

- . Intérêts de la dette - 32 000 €
- . Intérêts ligne de trésorerie - 3 000 €

- Dépenses exceptionnelles : - 739 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2014)

Notamment :

- . Autres charges exceptionnelles : - 718 000 €
dont : - 548 000 € au titre de la participation versée au SDEA pour les travaux de la nouvelle station d'épuration
- 170 000 € au titre de la dépollution du site de l'ancien LEP
- . Titres annulés sur exercices antérieurs : - 18 000 € (moins d'annulation de titres)

2) Fiscalité et dotations de l'Etat

A ce jour, aucune dotation de l'Etat n'a été notifiée par les services de l'Etat à la Ville de Wissembourg pour 2015.

Estimation de la baisse de la dotation forfaitaire 2015 : - 200 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Concernant la fiscalité, les services fiscaux ne nous ont pas encore notifié les données concernant l'exercice 2015 (bases fiscales, CVAE, IFER, TASCOM et compensations fiscales).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été fixée au niveau national par le Parlement à 0,9 % pour l'exercice 2015.

Impact estimatif attendu sur l'exercice 2015 : + 43 000 €

Le Maire précise qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les taux des impôts locaux en 2015.

3) Endettement

→ Annuités prévisionnelles 2015 :

. capital	1 342 346,93 € (dont 600 000 € de prêt-relais à court terme)
. intérêts	<u>310 575,37 €</u>
TOTAL	1 652 922,30 €

*A titre d'information : Annuités remboursées en 2015 1 052 922,30 € soit 130,86 €/hab
(hors prêt-relais à court terme)*

moyenne nationale de la strate en 2013 : 137 €/hab

L'encours de la dette au 31/12/2015 devrait être comprise dans la fourchette suivante :

8 895 027,09 € < Encours de la dette prévisionnel au 31/12/2015 < 9 095 027,09 €
soit 1 105,52 €/hab soit 1 130,38 €/hab

moyenne de la strate en 2013 : 1 116 €/hab

En effet, un prêt-relais de 170 000 € est prévu sur l'exercice 2015 dans l'attente du versement du Fonds de compensation de TVA (versement en N+1). Une fourchette d'emprunts à long terme située entre 0 et 200 000 € est à envisager sur l'exercice 2015 destinée à financer les investissements à long terme.

4) Opérations d'investissements envisagées en 2015

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif, hors écritures d'ordres en TTC)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux orgue St Jean (solde)	85 000 €
Travaux tribune orgue St Jean (solde)	35 000 €
Travaux église St Jean (chauffage + menuiserie + élect.)	35 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Travaux Mairie Wbg (Eclairage / salle J.Monnet + accessib.)	15 000 €
Travaux LA NEF (toiture + paratonnerre + conf.électr)	25 000 €
Dépenses ancienne synagogue (archives)	70 000 €
Travaux Centre technique (1°tr création ateliers)	100 000 €
Travaux maison de l'Education (cuisine)	10 000 €
Travaux école Leszczynska (fenêtres - 3°tr)	12 000 €
Travaux école St Jean (réamén. salle de classe + conform.)	18 000 €
Travaux Foyer communal Altenstadt (extension cuisine)	35 000 €
Travaux halle Altenstadt (sécurité)	7 000 €
Travaux Les Glycines (Aménag.local douches)	14 000 €
Travaux réhabilitation du DOJO	14 000 €
Travaux divers bâtiments	25 000 €
TOTAL	500 000 €

VOIRIE

Travaux traversée Altenstadt (solde 1°tr)	90 000 €
Travaux extension voirie	55 000 €
Travaux gravillonnage	22 000 €
Travaux accès bâtiment 15 R de la Pépinière	6 000 €
Travaux Rue des Tulipes	10 000 €
TOTAL	183 000 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public (Traversée Altenstadt + divers)	130 000 €
Travaux Rempart	3 000 €
Travaux Garde-corps (Quai Anselmann)	5 000 €
TOTAL	138 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (Abrapa + divers)	20 000 €
Subvention d'équipement (trav. électrification loi SRU)	30 000 €
Subvention d'équipement SDIS	28 000 €
Frais d'études (diagnostic Lauter + plans topo)	85 000 €
Achat de terrains	15 000 €
Achat matériel de bureau et informatique (Mairie + divers)	25 000 €
Achat mobilier (maison des assoc + divers)	20 000 €
Achat logiciels (cimetière + divers)	25 000 €
Achat collections+ouvrages+CD/DVD (médiathèque)	10 000 €
Plantations (forêt + espaces verts)	10 000 €
Achat matériel technique LA NEF	12 000 €
Achat panneaux de signalisation	12 000 €
Achat panneaux lumineux Rte Lauterbourg (réduct.vitesse)	6 000 €
Achat poteaux incendie	15 000 €
Achat horodateur	7 000 €
Achat tracteur	56 000 €
Achat véhicule utilitaire	17 000 €
Achat déshumidificateur (maison assoc)	4 000 €
Achat abris de touche (stade Altenstadt)	6 000 €
Achat jardinières + bancs + supports à vélo	7 000 €
Achat autres matériels ST (Outillages)	10 000 €
Achat instruments de musique	16 000 €
Achat matériel divers	20 000 €
Dépenses imprévues	30 000 €
TOTAL	486 000 €

Financement des investissements 2015 : autofinancement + subventions + FCTVA + excédents reportés + prêt-relais FCTVA + emprunts à long terme entre 0 et 200 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

5) Subventions attendues en 2015

Voici les principales subventions :

a) au niveau de l'ETAT

Subvention orgue (église St Jean)	16 000 €
Subvention tribune orgue + SAS d'entrée	7 000 €
Subvention (création ateliers centre technique)	20 000 €

b) au niveau de la Région Alsace

Subvention secteur Gare (solde)	4 000 €
---------------------------------	---------

c) au niveau du Département du Bas-Rhin

Subvention orgue et tribune St Jean	46 000 €
Subvention traversée Altenstadt	131 000 €
Subvention écoles	3 000 €

d) autres subventions

Subvention tennis club Wissembourg (install. Sportives)	4 000 €
Subvention éclairage public (ES)	2 000 €
Subvention études Lauter (Agence de l'Eau)	59 000 €

Des demandes de subvention pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'Etat, à la Région, et au Département.

3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2015

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe de l'eau pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Exploitation

TOTAL RECETTES REELLES 2015 PREVISIONNELLES :	855 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES 2015 PREVISIONNELLES :	665 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL SUR L'EXERCICE 2015 : 190 000 €

pour info: excédent de fonctionnement reporté 2014 ≈ 80 000 €

Rappel: le tarif affecté au budget eau est resté inchangé à 1,18 € HT / m³

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Investissement

Les investissements envisagés en 2015 sont les suivants (en HT) :

Travaux extension réseau + conformité	55 000 €
Travaux conduite Rue des Prés	30 000 €
Travaux conformité réseau BURSTNER	30 000 €
Travaux rue des Dominicains – renforcement conduite AEP	25 000 €
Travaux conduite Route de Weiler (Piscine)	60 000 €
Dépenses géolocalisation réseaux AEP (1°TR)	60 000 €
Travaux bassin Stichaner	15 000 €
Etude hydraulique du bassin transfrontalier	19 000 €
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	20 000 €
TOTAL	314 000 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : autofinancement + excédent reporté

pour info : excédent d'investissement reporté 2014 ≈ 103 000 €

Endettement

→ endettement au 31/12/2014 : 475 112,87 € soit 59,05 € / habitant

→ prévision remboursement emprunts 2015

. capital	46 170,91 €
. intérêts	<u>17 349,37 €</u>
TOTAL	63 520,28 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2015.

Endettement prévisionnel au 31/12/2015 : 428 941,96 € soit 53,31 € / habitant

4. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2015

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant les budgets annexes du lotissement artisanal Allée des Peupliers pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR

Les travaux concernant le lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR sont achevés. Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2013. L'ensemble de ces travaux sont financés par le Département (subvention 136 400 €), l'Etat (subvention 220 000 €) et la vente des terrains.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Par délibération du 28/11/2014, la dernière bande de terrain de 1,66 are de ce lotissement a été vendue à la SCI FLORALY pour un montant de 1 000 € HT. L'encaissement de cette vente interviendra en 2015.

Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 2°TR

Les travaux concernant le lotissement artisanal – Allée des Peupliers 2°TR sont bien avancés. Les travaux d'adduction d'eau potable confiés à l'entreprise EUROVIA sont achevés. Les autres travaux (voirie, réseaux secs, assainissement, électricité) se poursuivront en 2015 pour les montants suivants :

. voirie et assainissement (solde)	30 000 € H.T. (lot 1 confié à l'entreprise PONTIGGIA)
. réseaux secs (solde)	26 000 € H.T. (lot 3 confié à l'entreprise FRITZ)
. branchement électricité	40 000 € H.T.

TOTAL	96 000 € H.T.
--------------	----------------------

L'aménagement d'une partie de cette seconde tranche a été confié à la SAS ESTATE sur une surface totale de 206,38 ares. Les recettes issues de cette vente s'élèvent à 670 968 € (HT).

Par délibération du 27/05/2014, une vente de terrains de 59,02 ares a été réalisée avec la société SCI CORMONTAIGNE (MR BRICOLAGE) pour un montant de 212 472 € (HT). Cette recette a été encaissée en 2014.

Il reste à ce jour deux terrains disponibles à vendre à 3 600 € (HT)/are :

- . terrain de 13,63 ares
- . terrain de 31,05 ares (promesse de vente en cours de signature avec la SCI CORMONTAIGNE)

5. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET GUMBERLE 2015

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe du lotissement GUMBERLE pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Les acquisitions foncières ont bien avancé et se poursuivront en 2015. Le montant des terrains restant à acquérir pour la première phase se monte au maximum à 130 000 €. Les travaux d'aménagement et de viabilisation de cette première phase vont débuter en 2015 pour un montant estimatif total de 1 150 000 € HT réparti comme suit :

Voirie provisoire / assainissement	814 000 €
Réseaux secs (Eclairage public, ...)	144 000 €
Eau	126 000 €
Electricité, gaz, France Telecom	66 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Des frais de maîtrise d'œuvre et des frais d'études (généalogie, géomètre, de sol, ...) seront à payer en 2015 pour un montant total de 70 000 €.

Toutes ces dépenses seront financées en 2015 par la vente du terrain GECO pour un montant de 253 460 € HT, par la vente des terrains aux particuliers et par la mise en place d'un prêt-relais si nécessaire.

L'encours au 31/12/2014 des prêts-relais se monte à 970 000 €. Ces prêts vont engendrer des charges financières à hauteur de 15 000 € sur l'exercice 2015. Un remboursement de prêt de 410 000 € sera également à prévoir sur l'exercice 2015.

6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ZA PEPINIERE 2015

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe de la ZA PEPINIERE pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Pour l'exercice 2015, les principales dépenses seront le paiement des frais financiers (7 000 €) et le remboursement de l'emprunt-relais de 450 000 € au 31/12/2015.

Une promesse de vente de terrains a été signée avec la société ASPEE pour un montant de 400 000 €.

Il reste également un solde de 106 700 € à encaisser concernant la vente du bâtiment à la SCI SPENER (église évangélique).

Ces deux dernières recettes devraient couvrir les dépenses précitées de l'exercice 2015. A défaut, un prêt-relais devra être mis en place en fin d'année pour couvrir les dépenses.

7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS 2015

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe du lotissement des 4 Vents pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Des frais d'études pour un montant de 30 000 € HT maximum (diagnostics, frais de géomètre,...) ainsi que des frais financiers (8 000 €) seront les principales dépenses à payer sur l'exercice 2015.

L'encours de la dette au 31/12/2014 se monte à 700 000 €.

Un premier bien (anciens bureaux du centre technique du département) a été vendu à la SCI CAP SOLEIL pour un montant de 150 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

8. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL 2015

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe du quartier Steinbaechel pour 2015 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Des frais de portage de terrains (10 000 €), des frais financiers (3 000 €) ainsi que le remboursement du prêt-relais de 200 000 € au 31/12/2015 (ayant servi à ce jour à l'acquisition des terrains – réserve foncière) constitueront les principales dépenses pour l'exercice 2015.

Ces dépenses seront financées en 2015 par un prêt-relais dans l'attente de la vente des terrains.

9. PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE À LA NEF : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE MODIFIANT LE MODE DE GESTION

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure en vue de modifier le modèle organisationnel de la programmation de la saison culturelle de la Nef qui est aujourd'hui assurée par l'Association de Programmation du Relais Culturel de Wissembourg (APRCW).

9.1 Le contexte

9.1.1 La Ville a mené à partir de 2008 un très important programme de rénovation du relais culturel devenu la Nef. Avant cette date, l'association dite "*association de gestion du relais culturel*" était en charge de la gestion du relais, à ce titre l'association disposait d'un personnel de direction, d'administration et de gestion technique des lieux et intégrait l'ensemble des dépenses de fonctionnement du bâtiment dans son budget. La Ville versait alors une subvention de l'ordre de 287 000 euros annuellement afin de permettre à l'association d'assurer ses dépenses.

9.1.2 Après rénovation du site, ce modèle organisationnel a connu une première modification qui a conduit la Ville :

- à intégrer dans ses services les techniciens jusqu'alors salariés de l'association
- à prendre en compte dans son budget général les dépenses de fonctionnement
- à gérer directement les occupations et les locations de salles.

L'association s'est alors transformée en "*association de programmation du relais culturel*" et a vu sa subvention municipale annuelle de fonctionnement passer de 150 000 € en 2012 à 135 000 € en 2014, à 96 000 € subvention votée par le Conseil Municipal en janvier 2015 pour l'année en cours.

A noter que la Ville continue à mettre gratuitement à disposition de l'association les locaux, à savoir des bureaux permanents mais aussi les salles de spectacles ainsi que les techniciens de la Ville nécessaires, cette aide est estimée à environ 100 000 euros par an.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Pour être complet, il convient de noter que l'APRCW s'occupe de la programmation culturelle de la Nef et de l'organisation d'un festival de musique en extérieur (Ramp'art festif).

9.1.3 L'association a initié en 2014 un projet de territoire élargi avec l'association "sentiers du théâtre" de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, qui s'est détachée du projet, et les communautés des communes du Pays de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts avec lesquelles le projet n'a pas abouti à ce jour.

9.1.4 A relever aussi que la convention de financement tri-partite portant sur le label "relais culturel" entre le Conseil Général, la Ville et l'APRCW est arrivée à échéance le 31 décembre 2014, qu'il n'a pas été renouvelé, et que de graves incertitudes pèsent sur la poursuite du financement départemental.

9.1.5 A noter aussi qu'à ce jour le projet de convention pour l'attribution de la subvention municipale 2015 à l'APRCW, proposé par la Ville sur la base de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2015 n'a pas été signée à ce jour par l'association.

9.1.6 Le personnel salarié de l'association est aujourd'hui composé * :

- d'une directrice
- d'une secrétaire comptable
- d'une chargée de communication

9.2. La motivation de la régie municipale :

9.2.1 Le modèle organisationnel portant sur la gestion de la programmation culturelle en vigueur à Wissembourg a connu, après travaux de rénovation, à partir de 2009/2010 une modification substantielle ; il apparaît aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette mutation en procédant à l'intégration de l'activité de l'association portant sur la programmation culturelle de la Nef et de ses 3 agents au sein des services municipaux*. Cette évolution est dictée par des considérations liées à des économies financières et aussi d'un meilleur service public culturel à rendre à l'habitant.

9.2.2 En outre, le rapprochement envisagé de la Nef avec la Saline impose une harmonisation de fonctionnement, ainsi la Ville de Wissembourg sera alignée sur le modèle de la ville de Soultz-sous-Forêts, qui est en régie municipale depuis sa création et qui donne entière satisfaction.

9.3. La date d'effet envisagée

La date d'effet est envisagée au 1^{er} septembre 2015. Bien entendu, la Ville reprendra aussi tous contrats et engagements souscrits par l'association et en vigueur à cette date. Toutes les associations partenaires de l'APRCW pourront continuer à utiliser les locaux. Enfin, il sera notifié à l'association la résiliation de la convention d'occupation des locaux de la Nef.

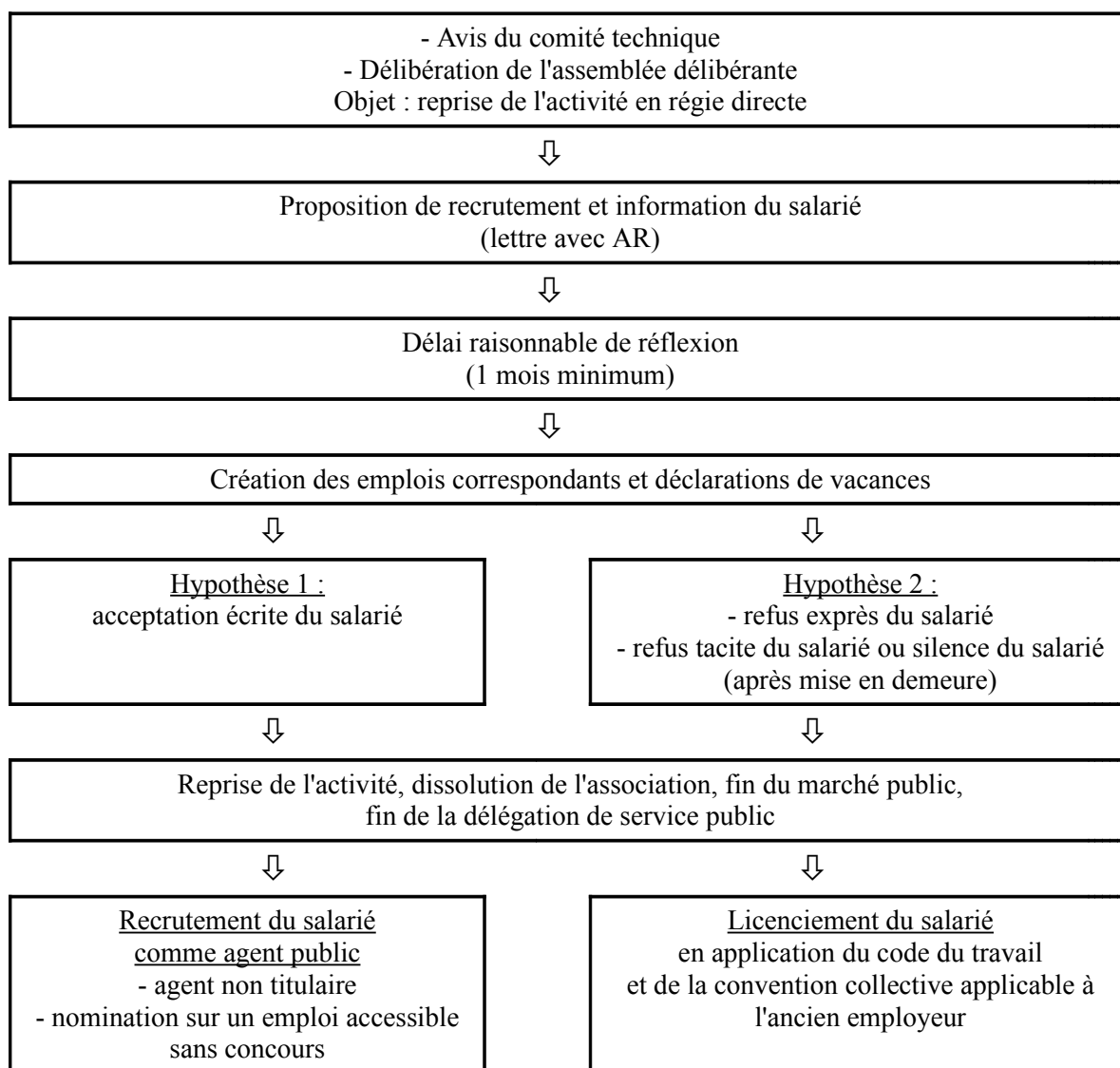
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

9.4. Description de la procédure qui sera menée

Pour l'information des conseillers municipaux, la procédure de transfert de personnels est présentée ci-dessous car bien entendu, il est envisagé de proposer l'intégration des 3 salariées* au sein des services communaux et ce dans le strict respect des règles et procédures en vigueur.



9.5. Le nouveau schéma de fonctionnement en régie municipale*

Le nouveau schéma de fonctionnement de la régie municipale* est décrit ci-dessous à titre d'information des élus ; ce projet de schéma fera l'objet ultérieurement d'une délibération du Conseil Municipal, après avis du comité technique.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

9.5.1 Direction de la NEF rattachée au Directeur Général des Services de la Ville :

- 1 Directeur/trice Artistique de la Nef en charge de la programmation annuelle ; ce poste sera proposé à la Directrice de l'APRCW*.
- 1 Directeur/trice Technique (régisseur général) en charge de la réalisation ; poste existant.

9.5.2 Equipe rattachée à la Direction de la Nef :

- un(e) chargé(e) d'accueil et de billetterie ; ce poste sera proposé à la secrétaire administrative de l'association*
- un(e) chargé(e) de communication culturelle ; ce poste sera proposé à la chargée de communication de l'association*
- une assistante de direction en charge notamment du planning d'occupation et des contrats de location ; poste existant au sein des services de la Ville
- un assistant au directeur technique ; poste existant au sein des services de la Ville
- un technicien son et lumière ; poste existant au sein des services de la Ville.

9.5.3 Comité de pilotage de la programmation de la Nef :

Un comité permanent pour le suivi de la programmation annuelle sera créé, il sera piloté par le directeur ou la directrice de la Nef, et sera composé des membres suivants :

- représentants des écoles
- représentants des associations culturelles ayant une activité dans la NEF (KDB, Club théâtre, FIMW, ciné-club, Masterpeace, Harmonie Municipale, Wissembourg en arts, etc.)
- agents municipaux investis de rôles culturels (médiathèque, école de musique) et investis de rôles techniques (régisseur, chef CTM)
- élus du Conseil Municipal et autres représentants des financeurs publics (département, région, communauté de communes, etc.)

** Les éléments énoncés concernant la reprise de l'activité en régie et le personnel de l'association sont donnés ici à titre d'information aux conseillers municipaux étant entendu qu'une délibération du Conseil Municipal interviendra ultérieurement à ce sujet conformément à la procédure prévue à cet effet et après avis du Comité Technique.*

*Considérant que M. Christian GLIECH, Maire, et Mmes Isabelle MATTER et Sabine GREBMAYER, Adjointes au Maire, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Association de programmation du Relais Culturel,
Considérant que Mme Joëlle DHEURLE, Conseillère Municipale, est salariée de l'Association de programmation du Relais Culturel,
ces élus ne participent pas au vote.*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix huit voix pour, six voix contre (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, André KRIEGER) et une abstention (Gabriel BASTIAN) d'engager la procédure en vue de modifier le modèle organisationnel à la Nef tel que décrit ci- dessus en ce qui concerne la programmation de la saison culturelle, ceci en respectant strictement la procédure juridique prévue ; M. le Maire est autorisé dans les mêmes termes à entreprendre toutes les démarches dans ce sens et à signer les documents nécessaires.

10. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2015 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget forestier 2015 comme suit :

PREVISION DE RECETTES

Vente de bois	600 000 € HT
Subvention (îlots de sénescences)	20 000 € HT
TOTAL RECETTES	620 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

Participation SIVU forestier Wissembourg et environs	260 000 € HT
Frais de débardage	100 000 € HT
Travaux d'exploitation à l'entreprise	60 000 € HT
Entretien des routes forestières	30 000 € HT
Honoraires	52 000 € HT
Plantations	4 000 € HT
Autres dépenses	9 000 € HT
TOTAL DEPENSES	515 000 € HT

EXCEDENT FORESTIER PREVISIONNEL 2015 : 105 000 € HT

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

11. RÉGULARISATION FONCIÈRE / VENTE D'UNE PARCELLE / EPOUX WESTERMEYER (RUE SAINT ETIENNE)

Vu l'engagement pour vendre daté et signé par les époux Hubert WESTERMEYER, demeurant à 67160 Wissembourg, 2, Rue de Rosheim,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le plan du géomètre,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 (*et non le 24 comme mentionné dans la note de synthèse*) janvier 2014 points n° 8 et n° 9,

Considérant qu'en raison d'une erreur matérielle figurant dans le PVA n° 494F, il convient de réajuster l'assiette foncière du terrain,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la vente aux époux WESTERMEYER ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, une partie du terrain appartenant à la Ville dans les conditions suivantes :

Section	N°	Lieudit	Superficie / are	Prix à l'are	Prix total
28	113/49	Rue Saint Etienne	0,03	€ 14.000,00	€ 420,00

L'acte de vente se fera sous la forme d'un acte notarié. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

12. CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE - AVENANT N°02

En date du 22 novembre 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a conclu un marché relatif à la couverture du risque "protection juridique des agents et des élus" avec l'agence SARRE ET MOSELLE –Compagnie PROTEXIA.

Le montant annuel de la prime était fixé à l'origine à 283,65 euros TTC, le marché prévoyait une variation du montant de cette prime selon l'indice de traitement des fonctionnaires. Or, depuis la conclusion du marché, l'indice est resté stable, la compagnie PROTEXIA a donc demandé une première majoration corrective en 2014 faisant passer le montant du marché à 297,55 euros TTC (variation de 4,9%), puis en début d'année, elle a adressé à la commune une seconde demande de majoration (à nouveau une variation corrective limitée à 4,9%).

L'avenant n°02 a donc pour objet de rééquilibrer le contrat par l'application d'une augmentation tarifaire corrective et de tenir compte de la nouvelle taxation de la protection juridique qui passe de 9% à 11,6% (cette seconde augmentation s'applique de droit). L'avenant entraîne une augmentation de 22,02 euros TTC du montant de la prime, soit une augmentation de 7,4 % (tenant compte de la nouvelle taxation).

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2.

13. CONVENTION POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA RD303 EN TRAVERSE D'ALTENSTADT ET LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 19 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de la cession par le Conseil Général du Bas Rhin de l'emprise foncière de la traversée d'Altenstadt (RD303), au titre de ces documents figure la convention pour le transfert de propriété de la RD303 et le versement du fonds de concours.

Le projet de convention précité a été transmis au courant du mois de janvier par le Conseil Général du Bas Rhin. Il prévoit le versement en une seule fois d'un fonds de concours correspondant à la totalité du coût des 3 tranches de réfection de la chaussée, soit 117 770 euros.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour le transfert de propriété de la RD303.

14. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE WISSEMBOURG ET LE CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la Ville de Wissembourg chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Il exerce ses compétences en matière d'action sociale générale dans le cadre des articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

subventions versées par la Commune, le CCAS reçoit une subvention de la Ville de Wissembourg évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Wissembourg apporte également au CCAS son soutien par la mise à disposition de personnel et de moyens.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser la nature des liens existant entre le CCAS et les services de la Ville de Wissembourg avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville de Wissembourg au CCAS.

Au titre de la mise à disposition de personnel, il est précisé que la mise à disposition du fonctionnaire s'entend comme la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

L'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public en est préalablement informé.

Au titre de la mise à disposition de moyens, le concours de la Ville porte sur la mise à disposition de locaux (incluant les charges), de matériels et sur les concours apportés par les services municipaux.

Conformément à [l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008](#) relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé que deux agents titulaires seront mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2015 :

1 attaché territorial à hauteur de 60% de son temps de travail

1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe à hauteur de 71,5% de son temps de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer une convention portant mise à disposition de moyens (locaux et concours apportés par les services municipaux) et une convention portant spécifiquement sur les moyens humains mis à disposition du CCAS.

Les conventions prendront effet le 1^{er} juin 2015 pour une durée de trois ans.

15. CHASSE - MODE DE LOCATION DU LOT 7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de location des lots de chasse,

Considérant que par délibération en date du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal a opté pour la mise en adjudication du lot de chasse n°7,

Considérant qu'en application de cette délibération deux procédures d'adjudication ont eu lieu les 14 janvier 2015 et 4 février 2015,

Considérant que la commission de location a déclaré les deux procédures infructueuses,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK)

- d'autoriser la location du lot de chasse n°7 par voie d'appel d'offres
- de fixer la date limite de remise des offres au **30 mars 2015**
- de donner délégation à M. le Maire pour fixer les critères d'analyse des offres
- d'adopter le principe de clauses particulières (dans les mêmes conditions que celles fixées pour les autres lots de chasse par la délibération en date du 24 octobre 2014)
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

16. CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK) de créer

- un poste d'adjoint du patrimoine de 2^e classe permanent à temps complet, à raison de 35/35èmes, IB 340 – IB 400 à compter du 28 mars 2015 pour les fonctions de chargé(e) d'accueil à la médiathèque
- un emploi d'avenir (CEA) ou contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour les fonctions d'assistant(e) administratif(ve) au sein du service des ressources humaines à temps complet à compter du mois d'avril 2015 avec une rémunération basée sur le SMIC. La durée maximale est de 3 ans pour le CEA, de 2 ans pour le CAE. M. le Maire est chargé de la mise en œuvre du recrutement, de signer tous les documents y afférents et de percevoir les aides.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17. ECOLE DE MUSIQUE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET AJUSTEMENT DES HORAIRES

➤ Dans le cadre d'un remplacement - dont l'absence va être compensée par l'intervention de plusieurs professeurs au vu de leurs plannings respectifs - et d'un réajustement suite à une variation d'effectif, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

1) la modification des durées hebdomadaires de service comme suit :

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (MICHELS Ew)	formation musicale / orchestre/flûte	7,25	350	327	9,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BENDER JY)	Saxophone et orchestre	14,25	350	327	15,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (STOLL Ar)	Clarinette	7,75	350	327	8,25	350	327

Nota : deux spécialités sont concernées par le remplacement, la clarinette est un ajustement.

2) La création de deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, échelon 1, IB 350, IM 327, comme suit :

- 1 poste à temps non complet à raison de 6,25 heures hebdomadaires à compter du 9 mars jusqu'au 4 juillet 2015
- 1 poste à temps non complet à raison de 9,75 heures hebdomadaires à compter du 11 mars jusqu'au 4 juillet 2015

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

18. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS

Démarré en juillet 2006, le chantier des remparts et de ses abords a pour objet la restauration du mur d'enceinte, la création de cheminements piétonniers et l'entretien de ses abords. L'équipe du chantier est également intégrée par roulement et selon les contraintes climatiques au sein des équipes techniques pour assurer diverses missions d'entretien.

Constituant un dispositif "d'insertion par l'économique", la Ville souhaite poursuivre l'activité du chantier.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- la poursuite du chantier d'insertion dans les conditions exposées ci-dessus
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'approuver le plan de financement pour l'année 2015
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

19. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 26 septembre 2014,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée,

Considérant la proposition de M. le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 6 mars 2015

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

****Informations****

20. DIVERS

- **INFORMATION** : Par arrêté du 19 février 2015, le Syndicat intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la région de Riedseltz a été autorisé à prélever les eaux souterraines recueillies par diverses sources situées sur le ban des communes de Rott, Cleebourg et Wissembourg en vue de la consommation humaine. L'arrêté préfectoral peut être consulté auprès du service juridique.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : vendredi 10 avril 2015
- **Prochaines manifestations** :
Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h15.